



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 JUIN 2022

N°D2022_101

OBJET : AJUSTEMENT DU REGLEMENT DU FACIT ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FACIT 2022 – N°2

Date de convocation : le 03 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le neuf juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Nathalie BERTON, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Valérie ANDRÉ donne pouvoir à Patrick NATHIE
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Alain JAOUEN donne pouvoir à Sandrine PERROUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Marlène LABRUNIE donne pouvoir à Patrick MICHAUD
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Patrice GARNIER
Stéphanie LEFIEF donne pouvoir à Alain ESNAULT

Conseillers communautaires absents excusés :

Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Frédéric GRILLET, Pierre LATOURRETTE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Sylvie GINER

Par délibération du 23 mai 2019, le Conseil communautaire a approuvé la création du **Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique (FACIT)** à destination des porteurs de projets touristiques privés afin de cibler son soutien sur la « valeur ajoutée » d'un projet, autrement dit sur le ou les aspect(s) permettant au projet de se démarquer ou d'innover. Le FACIT soutient au maximum à hauteur de 50 % du coût global du projet, avec un plafond d'aide fixé à 5 000 €.

1. Ajustement du règlement du FACIT

Depuis sa création, et à l'appui des 34 demandes reçues reflétant le besoin des socioprofessionnels du tourisme du territoire, l'adaptabilité est l'une des forces du FACIT.

Le Bureau communautaire du 25 mai dernier a ainsi donné un avis favorable à l'ajout proposé au règlement suivant :

Constat	<p>Des projets touristiques d'envergure peuvent être présentés, sur lesquels la collectivité pourrait affirmer un soutien plus fort.</p> <p>Ce type de projets est porté par des acteurs moteurs pour le territoire et sa dynamique touristique et économique.</p> <p>Le budget de ce type de projet dépasse les montants présentés habituellement pour les dossiers FACIT.</p>
Enjeux de la modification	<ul style="list-style-type: none">• Pouvoir marquer exceptionnellement un soutien plus important à un projet d'envergure porté par un acteur qui contribue de façon marquante à l'activité touristique du territoire• Pour que cette possibilité puisse être utilisée si d'autres projets d'envergure sont présentés à l'avenir• L'enveloppe annuelle du FACIT permettant d'envisager exceptionnellement une attribution plus élevée• Mais pour que cette possibilité reste limitée, cadrée et exceptionnelle
↓	
Ajout proposé	<p>La règle reste une aide de 50 % maximum du montant du projet avec un plafond à 5 000 €.</p> <p>Mais exceptionnellement, pour affirmer le soutien aux acteurs qui contribuent de façon marquante à l'activité touristique du territoire et qui souhaitent investir dans des projets structurants et d'envergure le plafond pourra être augmenté à 10 000 €.</p> <p>Sur présentation du Groupe de travail FACIT, cette attribution exceptionnelle devra, pour chaque dossier concerné, être approuvée par le Bureau communautaire.</p>

D'autre part, aucune règle n'était jusqu'à présent fixée sur les conditions de présentation de la demande par rapport au degré d'avancement du projet. Des dérives ayant été constatées, le Groupe de travail propose de fixer une limite, sans poser toutefois de caractère trop restrictif.

Ajout proposé	Le dossier de demande devra nécessairement être déposé avant l'achèvement du projet et sa mise en service.
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Mise à jour du dossier n°2020_4 : Amélioration de l'accueil des touristes dans le coffee shop "Roux sur l'Ô" à Bréhémont – SAS Roux sur l'Ô – Mme TAYLOR-SCOTT Louise

Suite à des problèmes personnels, Madame Taylor-Scott est amenée à fermer le coffee-shop et abandonne donc le projet.

Proposition : Annulation de la subvention
Montant remis dans l'enveloppe : 3 291,72 €

3. Nouvelles attributions 2022

Au 9 juin 2022, l'enveloppe FACIT s'élève à :

Enveloppe FACIT annuelle	40 000 €
Reste et remis enveloppe FACIT années précédentes et en cours d'année	17 663,86 €
Attributions 2022_1 et 2	-10 000 €
TOTAL enveloppe FACIT 2022	47 663,86 €

3 dossiers de demande ont été présentés au groupe de travail et examinés selon le règlement. Le groupe de travail, réuni le 10 mai 2022, propose les attributions suivantes :

- **Dossier 2022_3 : Mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique sur l'Indre à Vélo au départ du Camping de Veigné – EIRL MARZAIS – M. MARZAIS Christophe**

Mise en place d'un service de location de vélos sur l'axe de l'Indre à Vélo entre Bréhémont et Chambon s/Voueize, itinéraire souffrant d'un manque de services et d'infrastructures dédiés. Livraison de vélo sur tout l'itinéraire. Activité basée au Camping de Veigné.

Montant du projet présenté : 10 134 € HT

Critères retenus : Itinérance
Offre complémentaire apportée au touriste
Amélioration de l'accueil des touristes

Dépenses retenues : Ensemble des dépenses

Autres soutiens recherchés :

Montant des dépenses 10 134 € HT
retenues :

Montant FACIT demandé : 5 000 €

Montant FACIT proposé : **5 000 € (plafond)**

- **Dossier 2022_4 : Création d'un spa pour poursuivre la montée en gamme de chambres d'hôtes à Montbazon** - Entreprise individuelle LARCHER Louis

Création d'un spa pour poursuivre la montée en gamme de chambres d'hôtes à Montbazon.

Montant du projet présenté : 5 878,34 € HT

- Critères retenus :
- Service complémentaire apporté au touriste MAIS
 - usage mixte perso/touriste (chambre d'hôtes)
 - degré d'innovation limité

Dépenses retenues : Ensemble des dépenses

Autres soutiens recherchés :

Montant des dépenses 5 878,34 € HT

retenues :

Montant FACIT demandé : 2 939,17 €

Montant FACIT proposé : **800 €** (*plafond dévalué*)

- **Dossier 2022_5 : Projet de développement de l'Auberge Pom'Poire avec une identité ancrée sur l'authenticité, la qualité, la production locale et le développement écoresponsable** - SARL Auberge Pom' Poire - Mme GILLET Emilie

Projet de développement de l'Auberge :

- augmentation de la capacité en hébergement
- création d'un lieu de vie au sein de notre Auberge (espace accueil et détente)
- création d'un espace indépendant au restaurant (petits déjeuners, séminaires, salon privatif)
- augmentation de la capacité d'accueil en restauration
- construction d'un local vélo

Montant du projet présenté : 1 319 096,44 € HT

- Critères retenus :
- Montée en gamme
 - Amélioration de l'accueil des touristes+
 - Offre pour groupes
 - Valorisation des savoir-faire, des produits locaux et des spécialités du territoire
 - Développement durable

Dépenses retenues : Ensemble des dépenses

- Autres soutiens recherchés :
- Région (Cap Héb) : 135 000 €
 - ADEME - Fonds tourisme durable 33 000 €

Montant des dépenses 1 319 096,44 € HT

retenues :

Montant FACIT demandé : 5 000 €

Montant FACIT proposé : **10 000 €** (*plafond relevé - approuvé par le BC du 25.05.2022*)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2019.05.A.10.1. du conseil communautaire du 23 mai 2019 approuvant la création du Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique (FACIT) ;

VU la délibération n°2020.10.A.10.1. du conseil communautaire du 15 octobre 2020 attribuant une subvention FACIT à la SAS Roux sur l'Ô ;

VU la délibération n°2021.02.A.3.1.1. du Conseil communautaire du 18 février 2021 approuvant une modification du règlement du FACIT ;

VU l'avis du Groupe de travail « FACIT » du 10 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 mai 2022 relatif à la modification du règlement du FACIT et l'augmentation exceptionnelle du plafond pour le projet d'envergure présenté par la SARL Auberge Pom'Poire ;

CONSIDERANT les ajustements à envisager sur les modalités d'intervention pour s'adapter à la réalité des demandes ;

CONSIDERANT le projet de règlement du FACIT modifié ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de modification du règlement du Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique (FACIT) tel que présenté ;
- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre du Fonds d'Appui Communautaire à l'Innovation Touristique (FACIT) 2022 :
 - EIRL MARZAIS Christophe : 5 000 €
 - ENTREPRISE INDIVIDUELLE LARCHER Jean-Louis : 800 €
 - SARL AUBERGE POM'POIRE : 10 000 €
- **DE PRENDRE EN COMPTE** l'annulation de la subvention attribuée à la SAS Roux sur l'O (dossier 2020_4) pour un montant de 3 291,72 € en raison de l'abandon du projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ces versements.

Pour extrait conforme,

